

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 11 avril 2019

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Josiane MAILHOL, Thierry CADENAT, Jérôme COURTESSOLE, Henri PEJOUAN, Valérie CAMERIN, Laurent VERGER.

Absents : Patricia ASSEMAT, Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL.

1) Budget communal 2019 - Vote du taux des taxes directes locales : le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition, identiques depuis 2011, à savoir 20,12 % pour la taxe d'habitation (TH), 28,61 % pour le foncier bâti (FB), 113,69 % pour le foncier non bâti (FNB).

2) Vote des subventions communales 2019 : le conseil municipal vote les subventions aux associations, dont à ce jour les demandes ont été présentées et instruites – sachant qu'une ouverture de crédits de 15 000 € a été inscrite au budget communal.

3) Adoption du budget 2019 - Ville : le conseil municipal adopte le budget 2019 arrêté en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 407 424,01 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 514 889,13 €. A noter que les trois opérations d'investissement importantes déjà budgétées en 2018 ont été reportées par le biais des restes à réaliser ou réinscrites en dépenses et recettes nouvelles sur le présent exercice, à savoir : construction du groupe scolaire maternelle, création d'un réseau de chaleur bois pour les écoles, le restaurant scolaire et les locaux de l'ALAE et aménagement sécurité de l'intersection entre la RD 6113 et la RD 213.

A noter que le financement des ces investissements, en plus de l'autofinancement par report de la section de fonctionnement d'un montant de 437 197,08 € et par le virement de la section de fonctionnement prévisionnel d'un montant de 443 249,01 €, est assuré par la réalisation d'un emprunt d'un montant de 400 000 € et l'ouverture d'un crédit relais de préfinancement de la TVA de 250 000 € - en plus des subventions d'investissement d'un montant total de 604 128,87 €

4) Révision du plan local d'urbanisme (PLU) - Débat sur le PADD : le conseil municipal, conformément au code de l'urbanisme, a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et a relevé que la réunion publique du 05 novembre 2018 n'a pas donné lieu à une remise en cause de ces principes. En conséquence la présente délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein de l'assemblée.

Il est à préciser que la présente délibération et le document : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) seront insérés sur le site Internet de la commune, rubrique Urbanisme-Travaux, sous-rubrique : Révision PLU.

5) Lotissement « Au couchant de la ville » - Rétrocession et classement de la voirie : le conseil municipal émet un avis favorable à la rétrocession de la voirie du lotissement « Au couchant de la ville », classe la voirie dudit lotissement dans le domaine public communal et autorise le maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

6) SYADEN – Convention pour renforcement BT RD 6113 par création poste « Stade » : le conseil municipal approuve l'avant-projet présenté par le SYADEN pour les travaux d'électrification – ER d'un montant prévisionnel de 172 200 € TTC, d'effacement des réseaux d'éclairage public – EP, d'un montant prévisionnel de 32 280 € TTC et les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication électronique – IPCE, d'un montant prévisionnel de 37 200 € TTC ; dit que resteront à la charge de la collectivité les travaux d'éclairage public déduction faite de la subvention SYADEN d'un montant prévisionnel 16 140 € (correspondant à 60 % du montant HT des travaux) et 6 200 € pour les travaux IPCE ; autorise le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage..

7) Question diverses :

* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Free est à la recherche d'un terrain pour l'implantation d'une antenne ; une décision sera prise à l'issue de l'instruction plus poussée (avec vue panoramique) pour proposer ou non le terrain communal jouxtant la station d'épuration.

* Monsieur le maire fait état des problèmes soulevés par le stockage et l'élimination des déchets verts à l'ancienne décharge de Montillac : ou pérenniser le dépôt mais trouver des financements des structures ayant compétence pour la gestion de ce type de déchets ou ne plus assurer le service de collecte par les agents communaux et ne plus autoriser les administrés villepintois à déposer leurs déchets verts, qui devront se rendre pour ce faire dans les déchetteries avoisinantes.